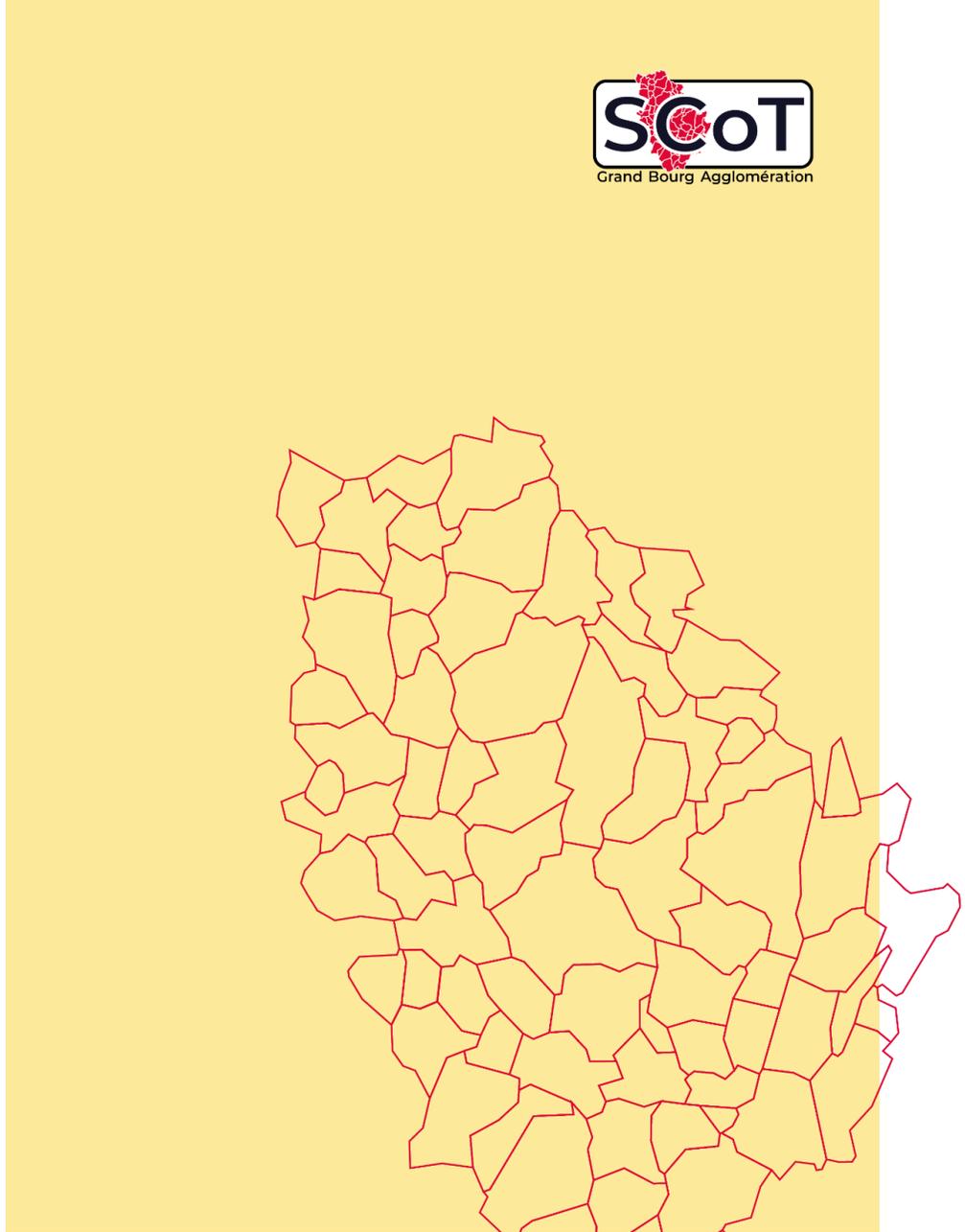


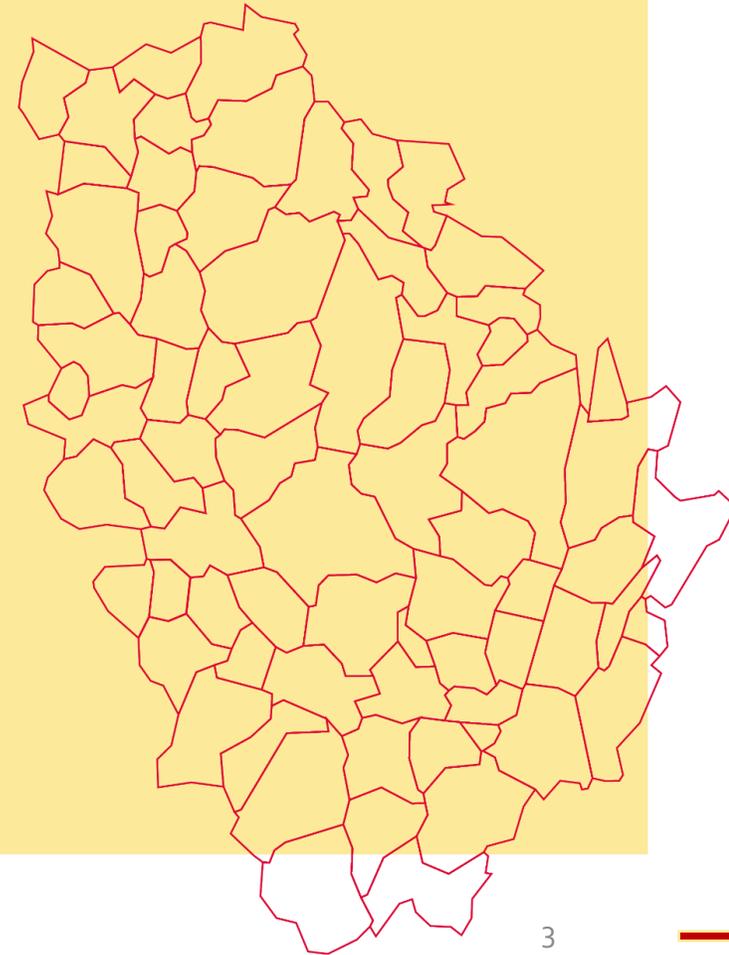
# Schéma de Cohérence Territoriale AEC (Air – Climat – Energie)

**Réunion de lancement**  
19/12/2023



- 1. Introduction**
- 2. Qu'est-ce qu'un SCOT et pourquoi réviser le SCOT de GBA ?**
- 3. Les enjeux de la révision**
- 4. Réflexions à aborder dans le SCOT**

# INTRODUCTION



# Une équipe pluridisciplinaire au service du projet

**Roelof  
VERHAGE**

Chef de projet du SCOT  
au sein de Grand Bourg  
Agglomération



Sophie



Xavier

- Pilotage général de la démarche
- Expertise SCOT
- Expertises thématiques : développement, mobilités et services, aménagement économique et commercial, agriculture, tourisme, paysage et qualité urbaine



Karine



Estelle

- En charge du volet environnemental (diagnostic, évaluation environnementale)
- En charge du volet PCAET
- Expertises thématiques : biodiversité, gestion des ressources, des risques, transition énergétique, écologique et climatique



Pauline



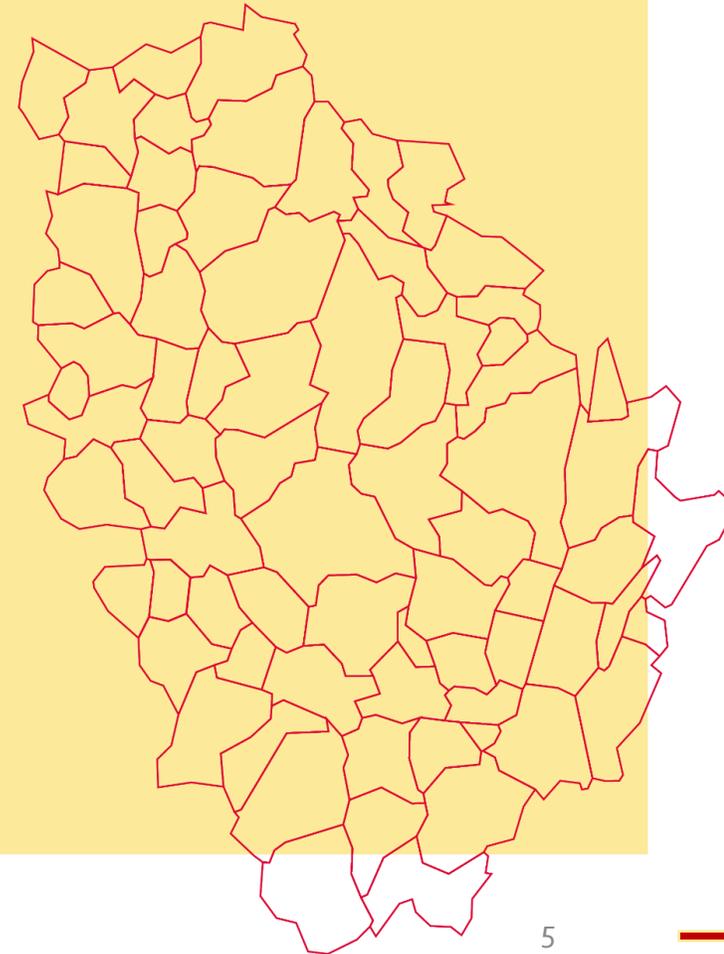
Christèle

- Expertise thématique : habitat et démographie
- Expertise PLH : en charge du bilan à mi-parcours du PLH



- Expertise juridique / droit de l'urbanisme
- Expertise dans l'accompagnement de documents de planification

# QU'EST-CE QU'UN SCOT ET POURQUOI RÉVISER LE SCOT ?





Un document d'urbanisme pour **planifier le développement à long terme (20 ans)** et à grande échelle

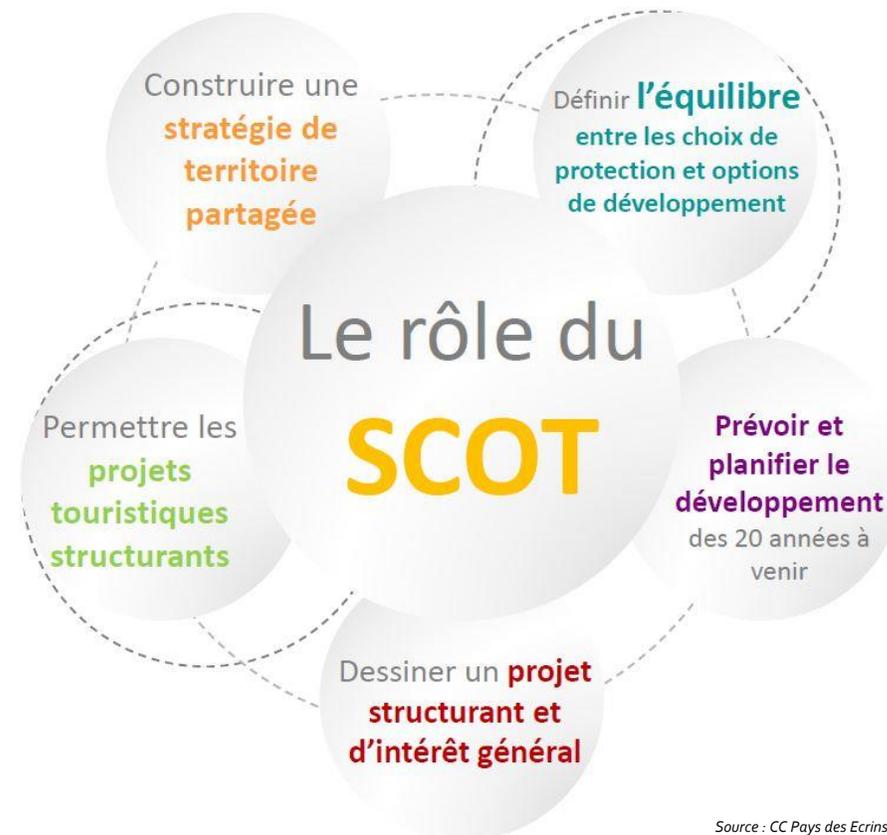


L'expression d'un projet de territoire, appuyé sur **une vision prospective de l'aménagement** en matière de déplacement, d'habitat et de services, d'environnement



Un document élaboré et approuvé par les élus du territoire

Des mesures qui s'imposeront aux documents d'urbanismes locaux (PLU(i), carte communale)



Source : CC Pays des Ecrins

[https://www.youtube.com/watch?v=vuechPiBJQg&ab\\_channel=F%C3%A9d%C3%A9rationdesSCoT](https://www.youtube.com/watch?v=vuechPiBJQg&ab_channel=F%C3%A9d%C3%A9rationdesSCoT)

Sur ce territoire qui accueille **des problématiques urbaines, périurbaines et rurales**, il faut traiter les questions des déplacements, de l'habitat, des services et des activités, de l'environnement, avec des bassins de vie très larges

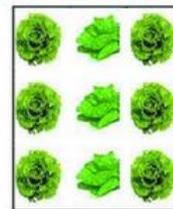
« Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences »

*Article L.110 Code de l'Urbanisme*

- Des modes d'urbanisation « peu durables » ces dernières décennies qui interrogent nos pratiques pour l'avenir :
  - Consommation foncière importante et artificialisation des terres agricoles et naturelles
  - Augmentation des déplacements et augmentation de la vulnérabilité énergétique des ménages
  - Émissions de Gaz à Effet de Serre importantes
  - Consommation énergétique qui reste importante
  - Réduction de la biodiversité

**78 000 HA DE SURFACE AGRICOLE DISPARAISSENT, TOUS LES ANS, EN FRANCE**

=  
1 POTAGER DE 25 M<sup>2</sup>  
TOUTES LES SECONDES



=  
1 STADE DE FOOT  
TOUTES LES 5 MINUTES



=  
1 DEPARTEMENT  
TOUS LES 7 ANS



SOURCE : FILIERE PAYSANNE

- 400 ha /an dans l'Ain
- 73 ha /an ces 10 dernières années sur Grand Bourg Agglomération



## Le SCOT – AEC : Un document intégrateur

## Schéma de **C**ohérence **T**erritoriale – **A**ir **C**limat **E**nergie

**Directives supérieures**  
code de l'urbanisme, SDAGE,  
Schéma régional d'aménagement  
(SRRADDET), plan des risques, etc.

Compatibilité



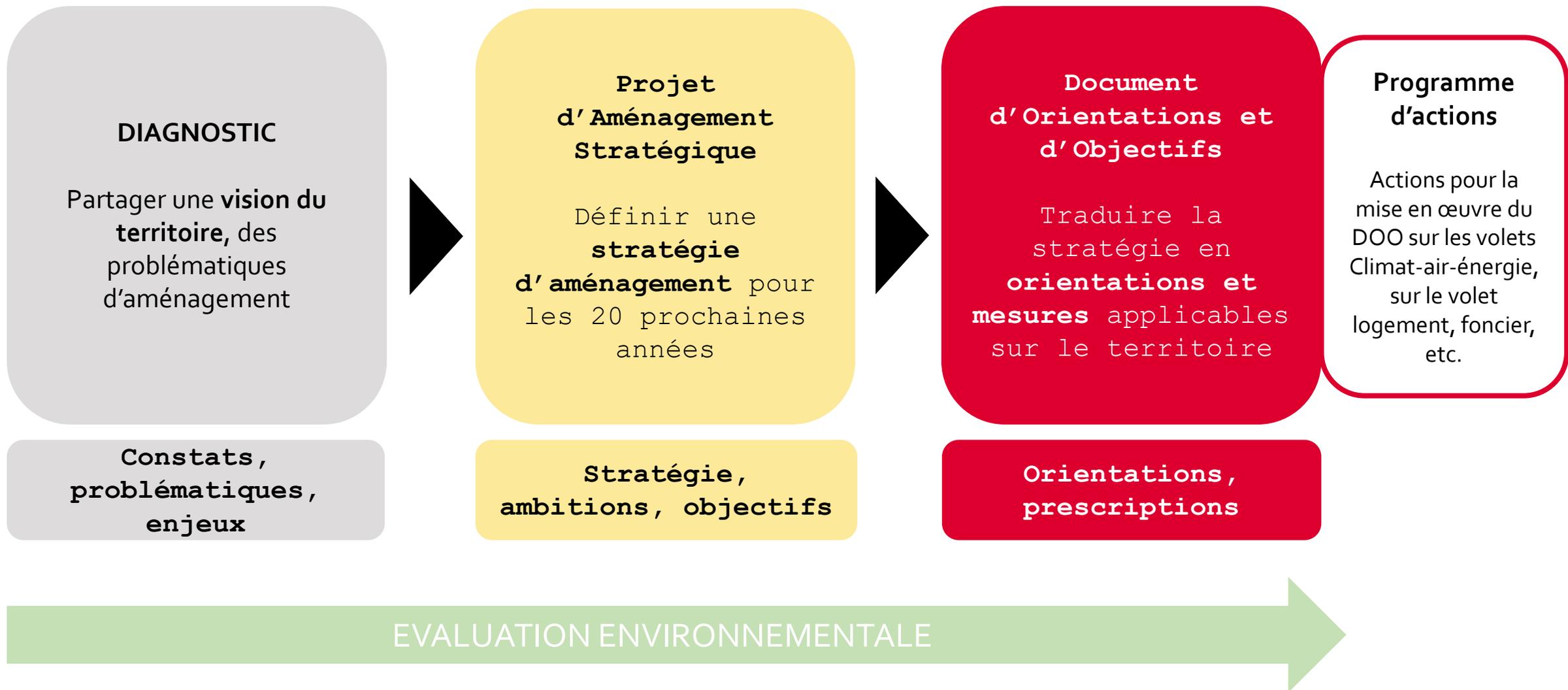
Compatibilité

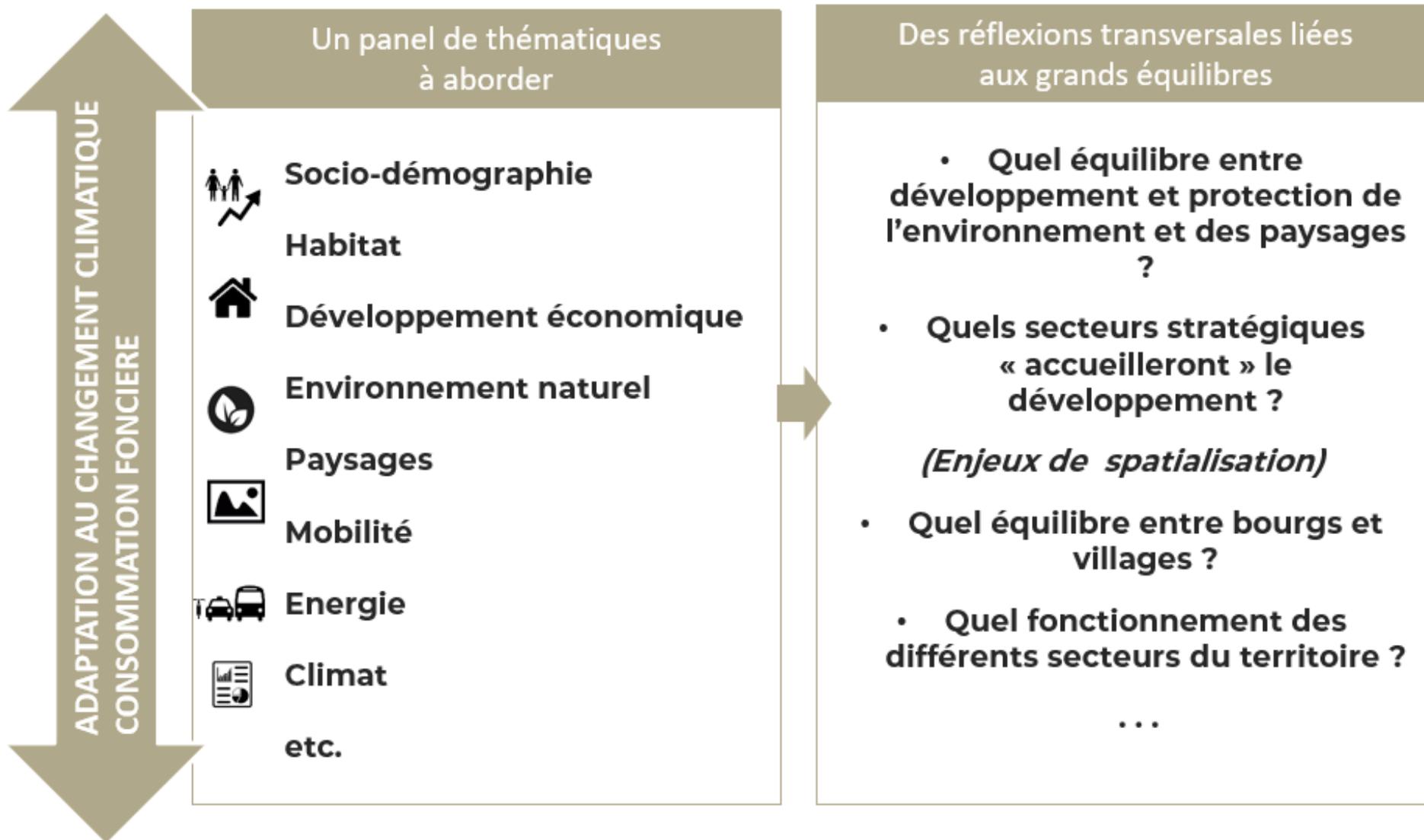
Compatibilité

**Politiques de  
l'agglomération :**  
Plan local de l'habitat,  
plan mobilité, stratégie  
foncière, etc.

**Valant Plan Climat Air  
Energie Territorial**

**Documents locaux  
PLU, carte communale**





## Les champs d'application

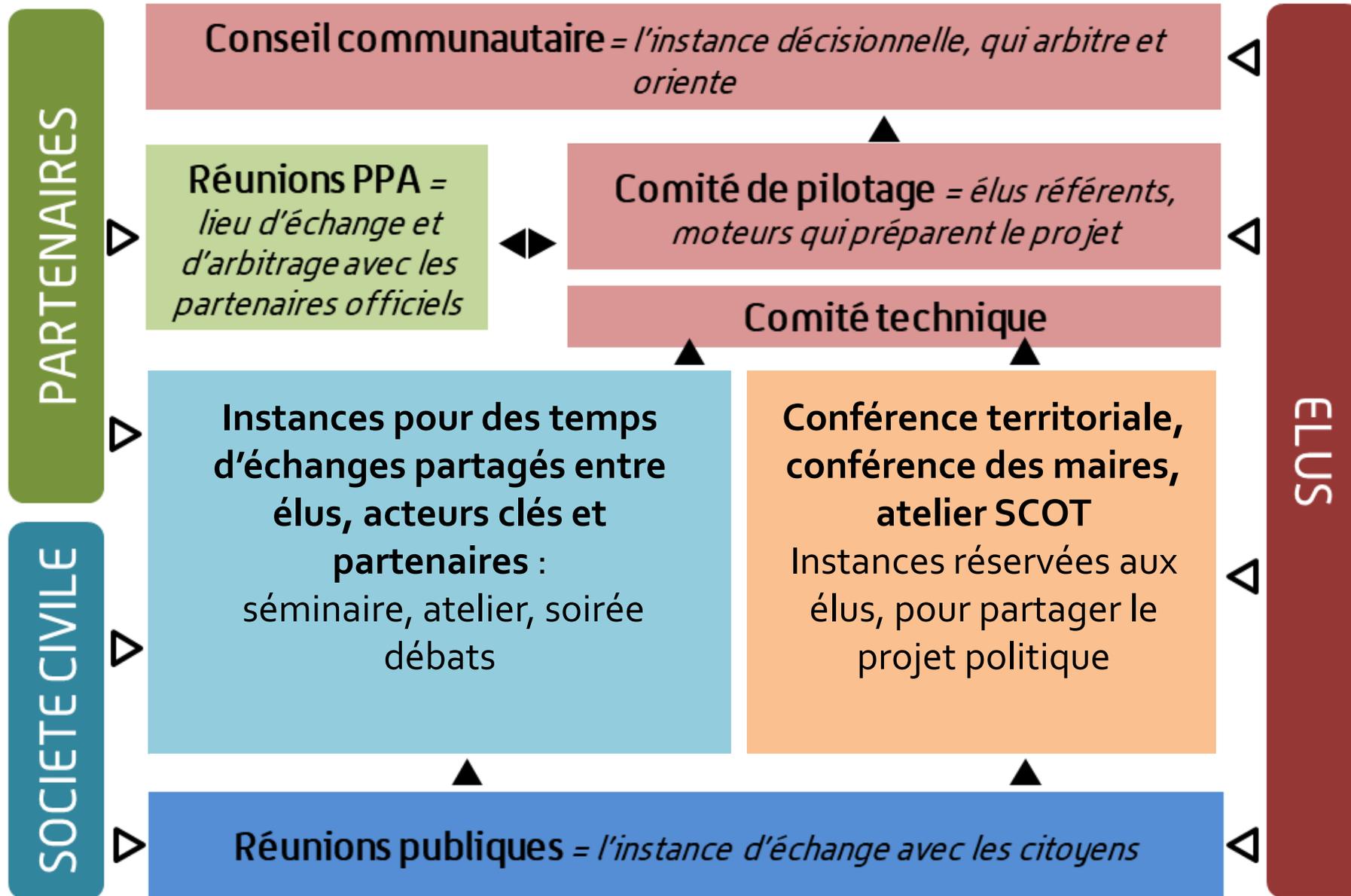
### Ce que le SCOT peut apporter

- ✓ Affirmer un **projet politique** qui reflète **les attentes des élus locaux et de la population**
- ✓ Développer le territoire **de manière concertée et cohérente**
- ✓ Organiser le **maillage territorial de services, équipements, emplois, logements** pour répondre aux besoins des habitants et des entreprises
- ✓ **Protéger certaines qualités du territoire** qui fondent son attractivité résidentielle et touristique

### Ce que le SCOT ne fera pas

- × Imposer des **règles et contraintes supplémentaires** qui ne seraient pas décidées par les élus
- × **Se substituer aux PLU** – le SCOT ne descend pas à l'échelle parcellaire
- × Définir des enjeux d'aménagement détaillés pour chaque commune (rôle du PLU)

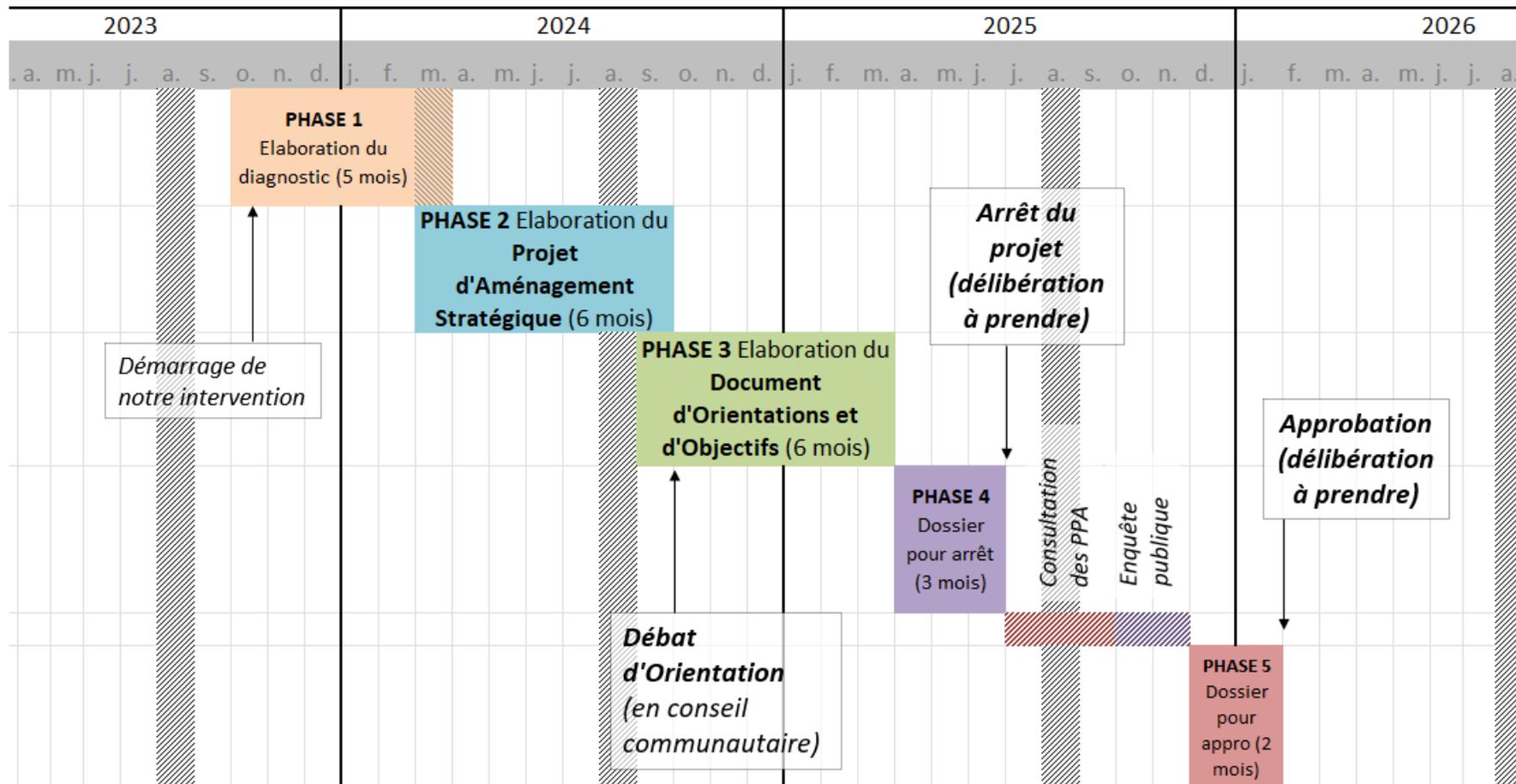
## Des instances de travail et de concertation



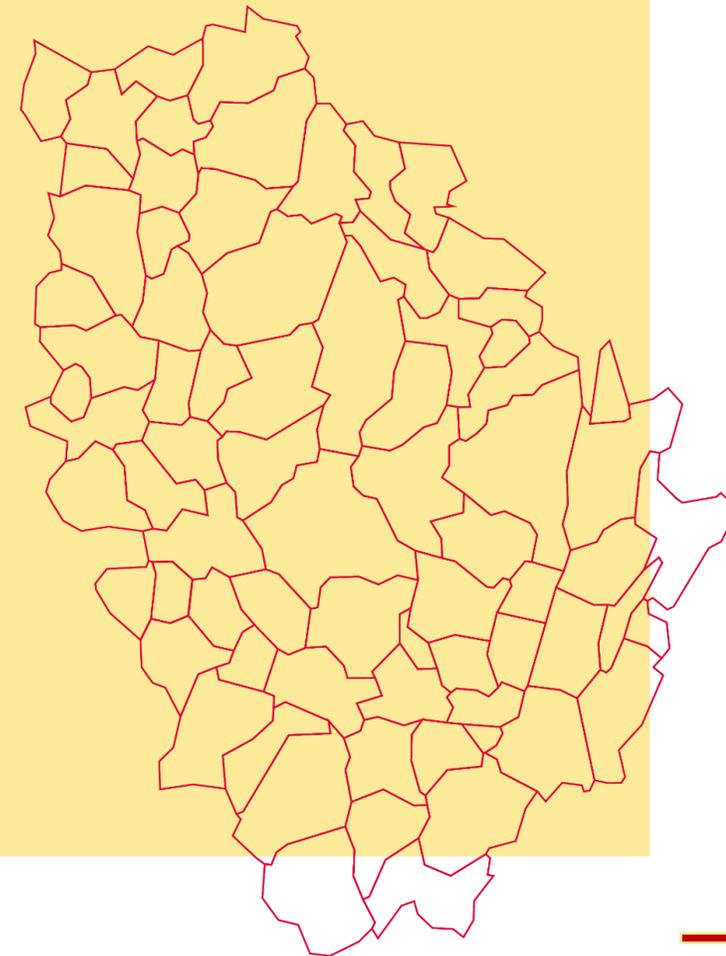
# Calendrier

## Durée d'élaboration : 2 ans et demi

- Une phase de diagnostic resserrée pour **valider une 1<sup>ère</sup> synthèse des enjeux en début d'année**
- Des temps d'animations prévus le 26/01 et le 5/02 pour travailler sur les enjeux d'aménagement du territoire
- L'approbation du SCOT avant les élections municipales



# LES ENJEUX DE LA RÉVISION DU SCOT



# Enjeux de la révision du SCOT et élaboration du volet Climat Air Energie

- Une évolution du territoire et de ses ambitions depuis l'approbation du SCOT en 2016



Modification du périmètre, nouveau projet de territoire, politiques publiques qui ont évoluées, etc.

- Des évolutions législatives qui ont renforcé les attentes par rapport à certaines thématiques



Loi Climat et Résilience  
Zéro Artificialisation Nette  
Loi Accélération des énergies renouvelables,  
Loi mise en œuvre du ZAN

- La modernisation du SCOT



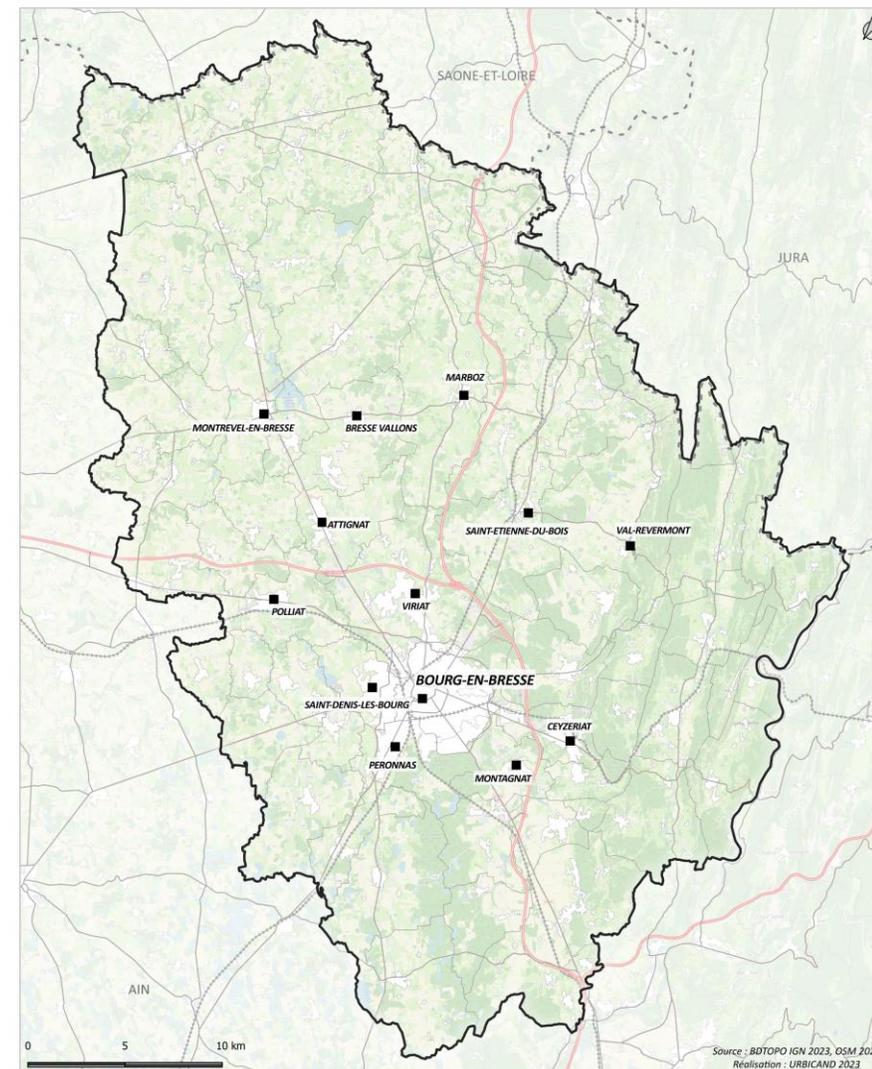
Simplification du document, nouvelles thématiques à aborder

- Élaboration d'un SCOT valant plan climat air énergie territorial



Intégration des volets Climat Air Energie

Présentation du territoire - SCOT Grand-Bourg Agglomération



## Le SCoT

Diagnostic

Projet d'Am  
Stratégique

Doc  
Orientations  
et d'Objectifs

## Le PCAET

**Diagnostic :**

Énergie, GES, ENR, Air,  
Vulnérabilité, Puits de carbone +  
potentiels

**Stratégie :**

Objectifs chiffrés énergie, ENR, GES,  
air à 2050  
Orientations stratégiques

**Plan d'actions :**

Actions portées par la collectivité &  
les partenaires – pour 6 ans

## Quelle prise en compte dans le SCoT – AEC ?

Un diagnostic de SCOT renforcé **sur les sujets Climat Air Energie**

Des objectifs chiffrés (exigence PCAET) à 2050 & **une intégration poussée et transversale des enjeux de transition dans le Projet d'Aménagement Stratégique**

Le plan d'actions du Plan Climat, en annexe du DOO, porté par GBA & ses partenaires, sur un ensemble large de thématiques  
**Des orientations dédiées & une intégration transversale dans le DOO**

- Le bilan du SCOT qui montre un écart important entre objectifs et réalisation, le manque de maîtrise de l'étalement urbain
- Un enjeu d'articulation entre le SCOT et le bilan du PLH (PLH = 5 ans, SCOT = 20 ans)
- Un enjeu d'articulation entre le SCOT et les PLU (en cours de révision notamment)

## Conclusion : délibération du 12 décembre 2022

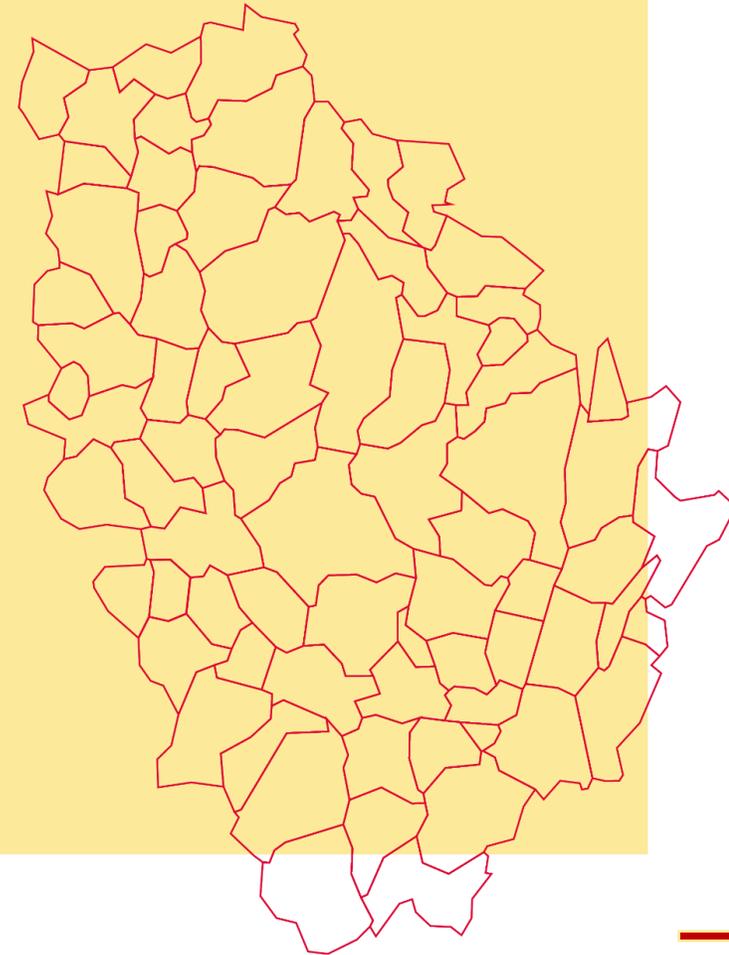
- 1- Des objectifs de développement résidentiel et économiques surestimés => des volumes de fonciers d'extension urbaine surdimensionnés : **Qui favorisent l'étalement urbain**
- 2- De nouveaux enjeux de transition écologique et de lutte contre le réchauffement climatique avec la loi Climat et résilience et la loi Energie Climat : **Qui amènent à réinterroger le modèle de développement**
- 3- Passer de la maîtrise de la consommation d'espaces fondée sur une vision en 2 dimensions, à la maîtrise de l'artificialisation des sols : **Qui nécessite d'intégrer la question du sol comme ressource (réserve de biodiversité, filtration et captation de l'eau, puits de carbone...)**

# Faire du SCOT un projet fédérateur pour le territoire : un objectif majeur pour les élus

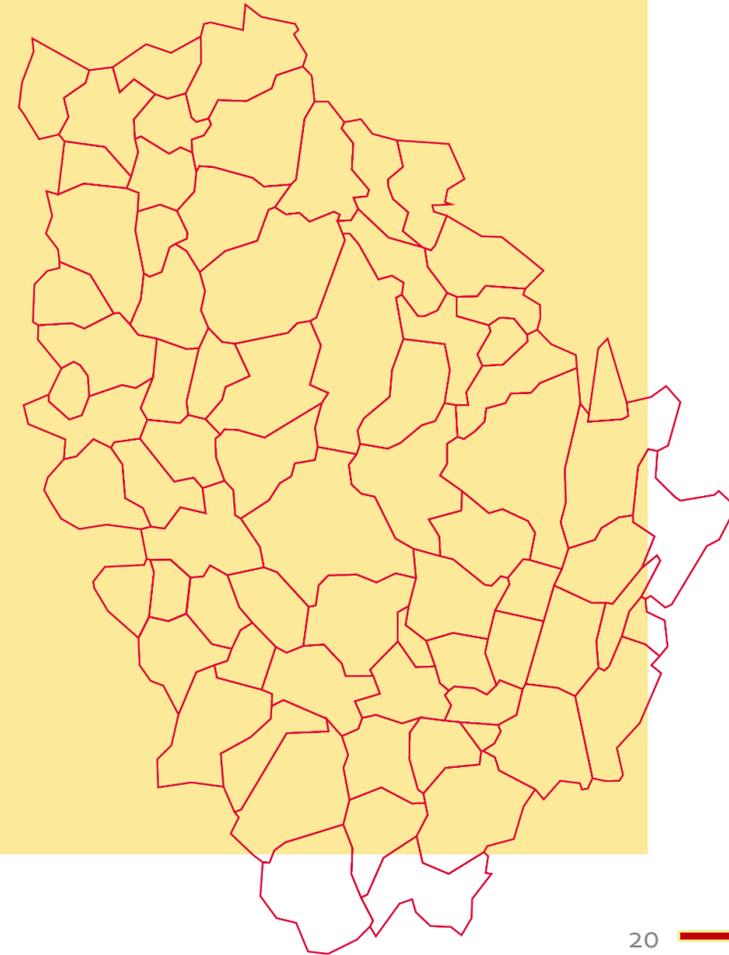
- Un enjeu important de co-construction du projet de SCOT avec les élus
- Faire adhérer les élus au projet de SCOT et faciliter son application et sa mise en œuvre
- Pour ce faire :
  - Des temps d'échanges dédiés avec les conférences territoriales
  - Des temps d'échanges à l'échelle de Grand Bourg Agglomération



**AVEZ-VOUS DES  
QUESTIONS ?**



# RÉFLEXIONS À ABORDER DANS LE SCOT-AEC GBA



## Le rôle du SCOT :

- Définir une armature territoriale sur laquelle structurer les ambitions de développement résidentiel et économique
- Maintenir la vitalité des pôles
- Créer des complémentarités villes/bourgs/villages
- Maintenir une ruralité de proximité et mutualiser les moyens

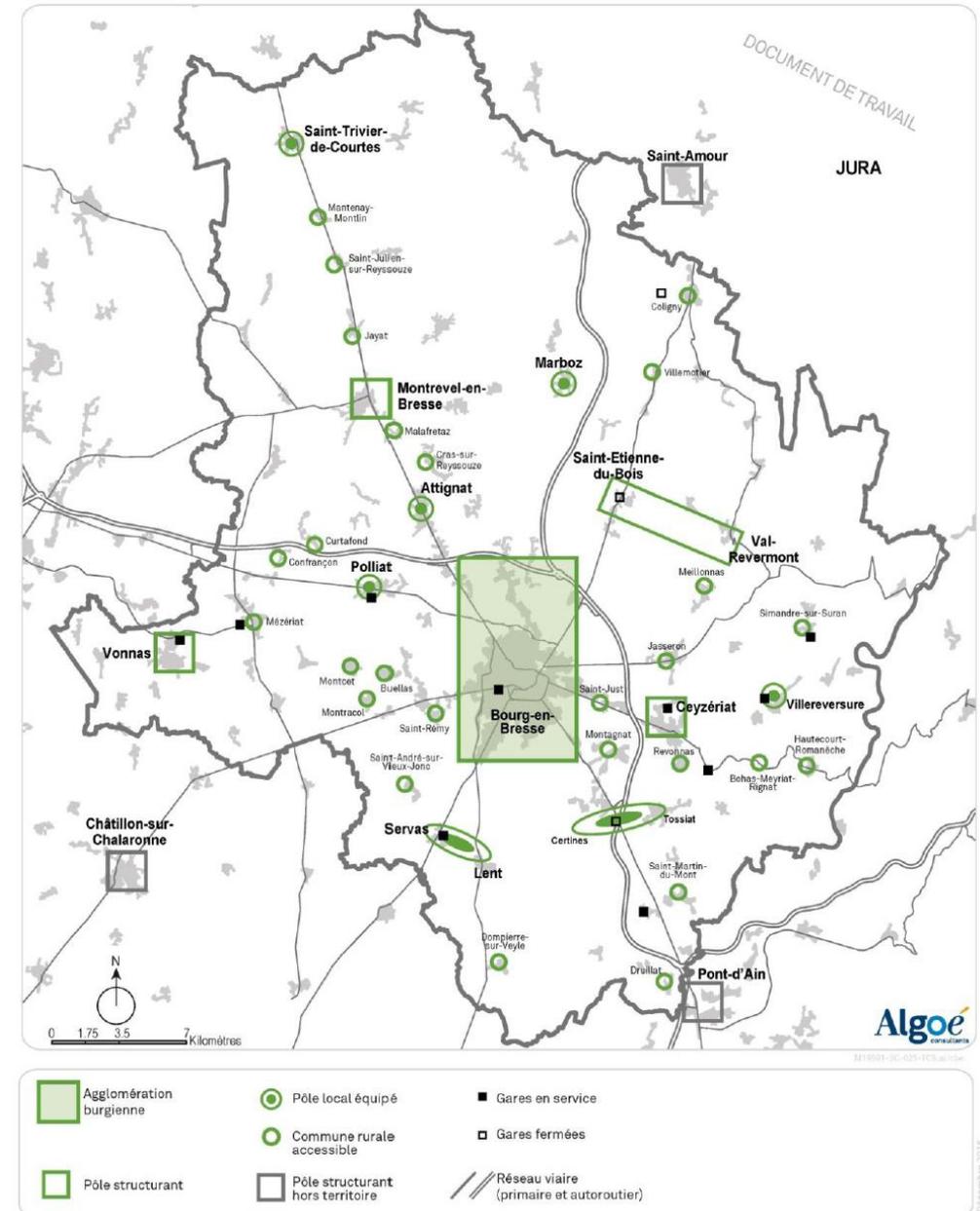
### Analyse des fonctions urbaines dans le diagnostic

- Démographie – habitat
- Offre de logements
- Offre de services, équipements, commerces, mobilité
- Concentration d'emplois

### CRITERES DE HIERARCHISATION DES POLARITES

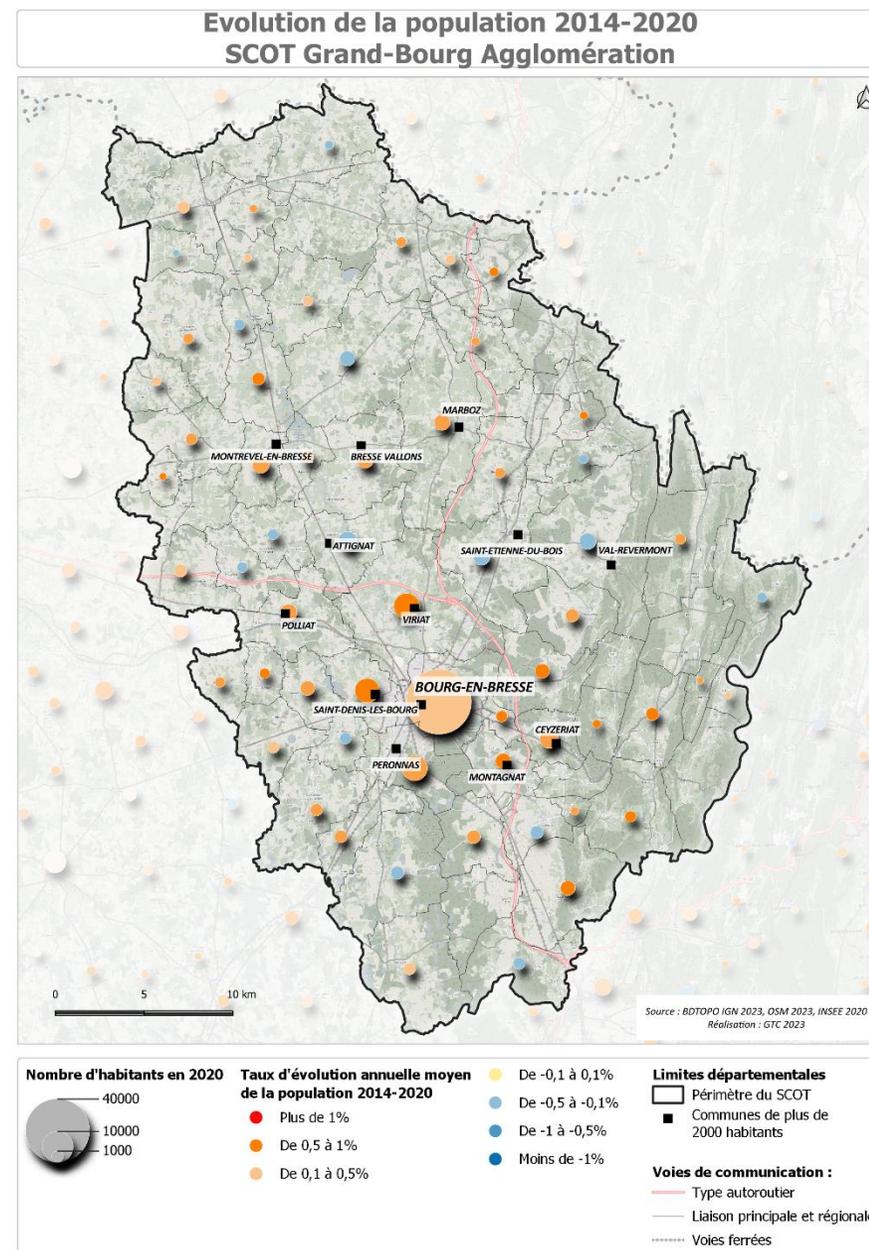
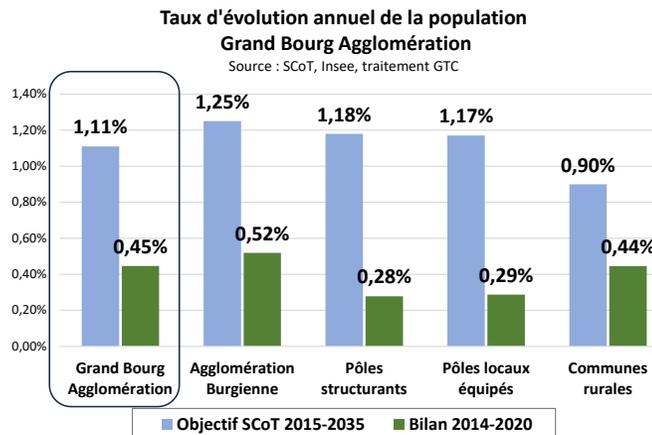
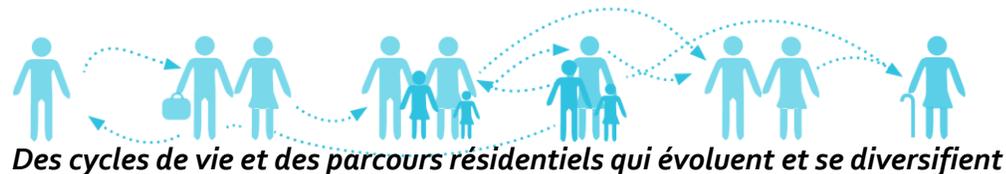
- Capacités et mixité résidentielles
- Niveau d'équipements et de services
- Offre de commerces
- Desserte multimodale
- Capacités d'accueil économique

Armature du PADD du SCOT



## Rôle du SCOT :

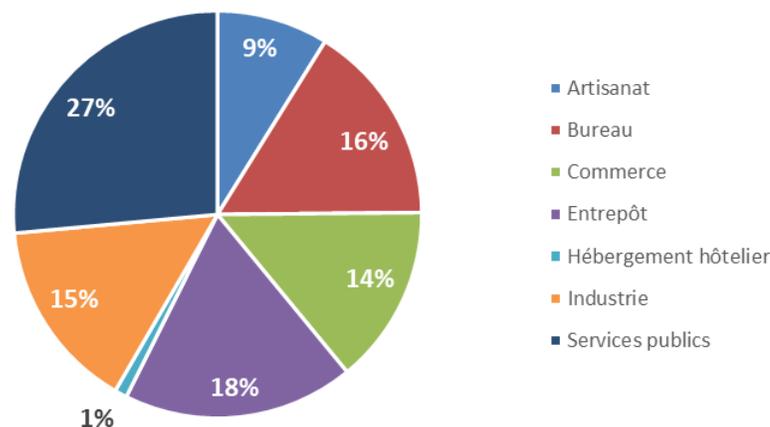
- Définir des ambitions démographiques pour demain en tenant compte du contexte régional et départemental : **des ambitions qui doivent être réalistes**
- Faciliter le parcours résidentiel des ménages
- Considérer l'évolution des besoins des ménages (vieillesse, baisse du nombre de personnes par ménages, mobilité du travail, etc.)
- Planifier la production de logements : combien de logements ? Ou ? Pour quels types de ménages ?
- Se fixer des objectifs de reconquête des logements vacants
- Conserver un cadre de vie de qualité



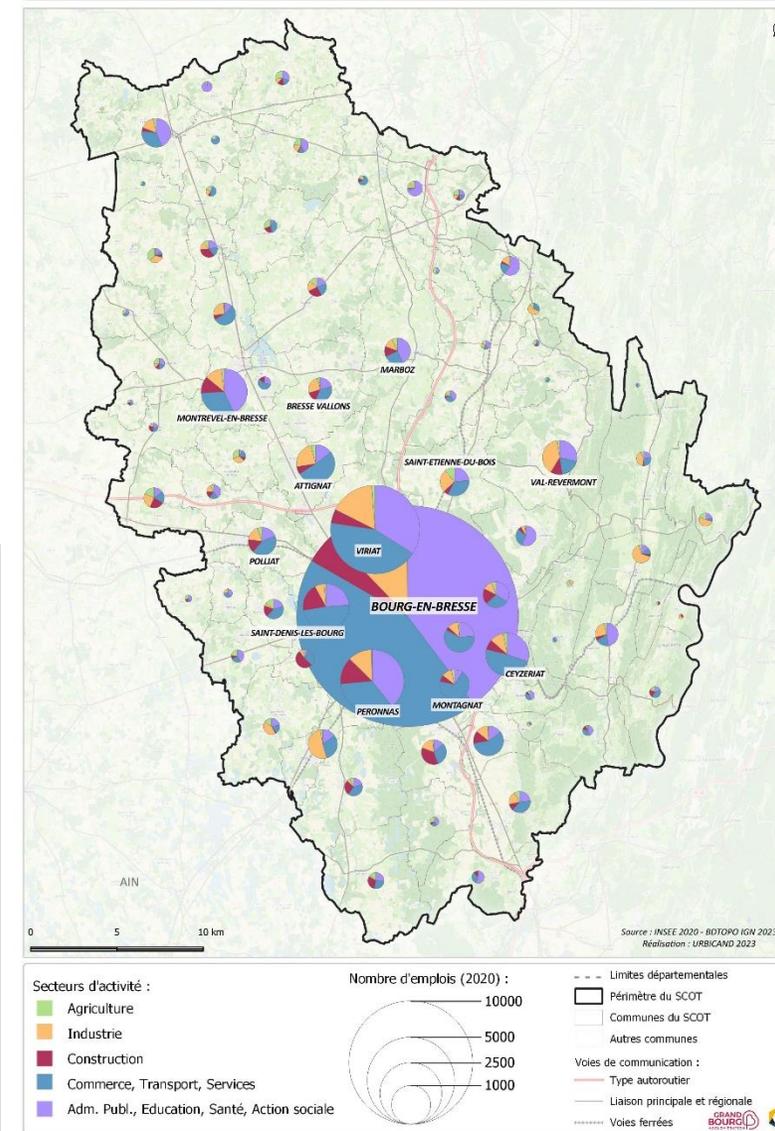
## Rôle du SCOT :

- **Prévoir le développement des activités économiques** : celles qui sont dans le tissu urbain et celles qui sont dans les zones dédiées
  - Quelle intensité de développement proposer au regard des capacités du territoire (notamment foncière) ?
- **Encadrer le développement des zones d'activités et leur niveau de qualité** : quels objectifs d'amélioration ? Quelles zones à développer en priorité et pour quelles vocations ?
- Encadrer le développement commercial pour **préserver les petits commerces de centralité**
- **Préserver et diversifier l'activité agricole** en lien avec l'alimentation locale : quelles terres agricoles à préserver en priorité de l'urbanisation ?

Locaux d'activité implantés entre 2011 et 2021 (hors agricole)



L'emploi en 2020 par secteur d'activité - SCOT Grand-Bourg Agglomération

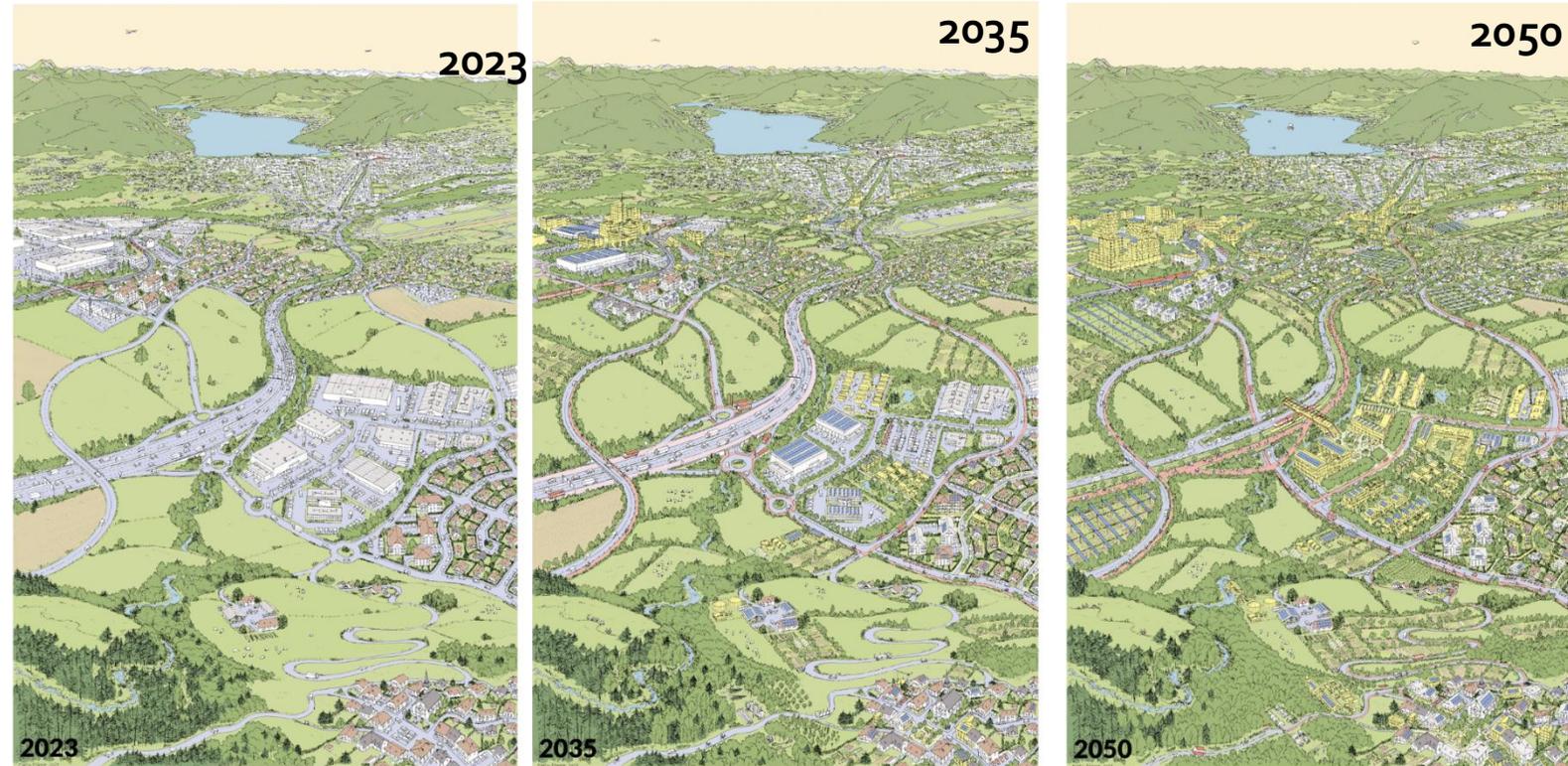


# La réduction de l'artificialisation des sols

Dessiner la trajectoire « ZAN » sur le territoire (illustration de Martin Etienne)

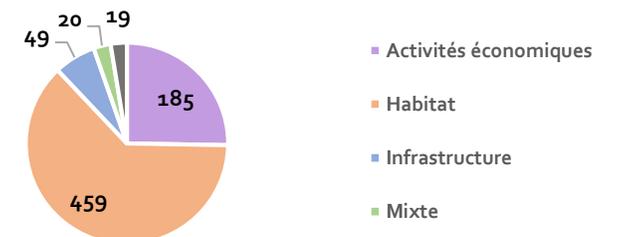
## Rôle du SCOT :

- Maîtriser le développement urbain et veiller à l'optimisation du foncier
  - Chercher à se développer en premier lieu dans l'existant : renouvellement urbain, reconquête de la vacance, densification, etc.
  - Optimiser le développement en extension urbaine (mutualisation des équipements, optimisation du foncier, etc.)
- Définir des objectifs chiffrés de réduction de l'artificialisation des sols en cohérence avec la loi Climat et Résilience
- Protéger les espaces à enjeux agricoles, environnementaux et/ou paysagers de l'urbanisation



Bilan de référence de consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers entre 2011 et 2021 :  
(source : CEREMA)  
**732 ha**

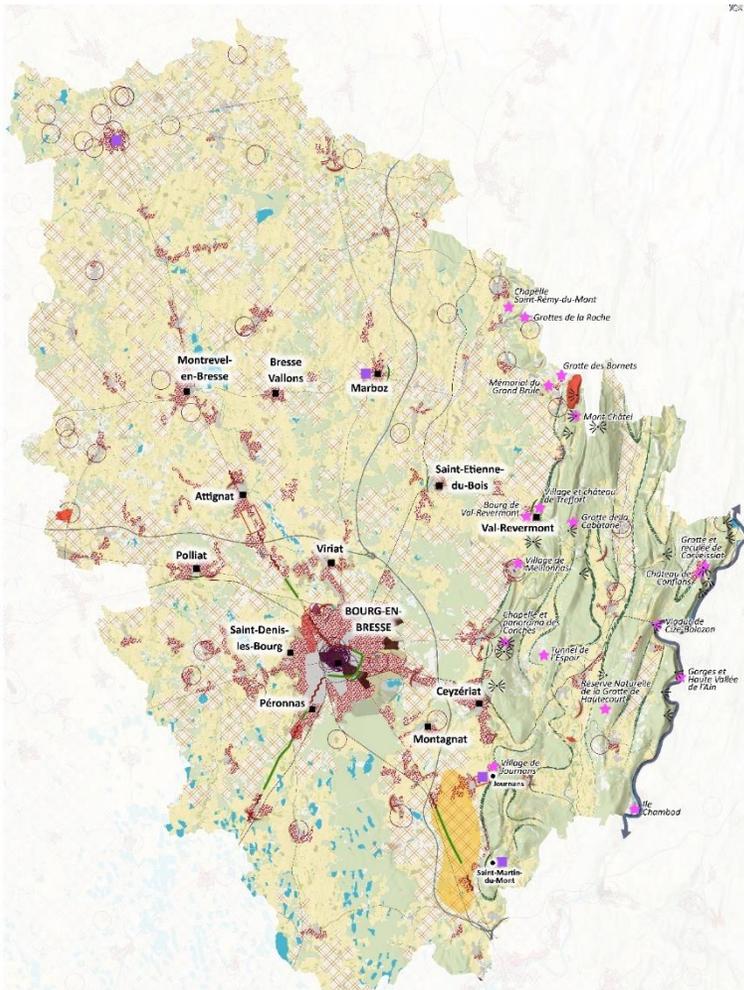
Répartition de la consommation foncière entre 2011 et 2021 (ha)



(source : CEREMA)

# La préservation des paysages

Qualités et pressions urbaines et paysagères



Source : BDTOPO, Ministère de la Culture, Urbicand  
Réalisation : URBIcAND 2023

Qualités	Qualités urbaines et architecturales	Pressions
Ensembles urbains et paysagers remarquables et reconnus	● Pôle > 2000 habitants	Pressions liées à l'urbanisation
● Bâti classé ou inscrit et son périmètre de protection	● Bourg	● Silhouettes dégradées
● Zone de Prescription de Prescription Archéologique (ZPPA)	— Axe de transport	● Fenêtres, entrées et traversées de ville dégradées
● Site classé ou inscrit	— Tâche urbaine	● Corurbation en cours
● Lieu emblématique et remarquable	— Forêt	● Ensembles urbains dégradés
Paysages naturels	— Cours d'eau principal	● Mixage urbain/habitat diffus
● Zonages de bocages		Pressions liées aux équilibres agro-forestiers
● Stamps		● Fermeture paysagère
→ Vallée remarquable de l'Ain		● Simplification des paysages agricoles
Grandes perceptions visuelles		
— Fenêtres visuelles de qualité occupés les grands axes		
→ Points de vue, belvédères principaux		
→ Silhouettes remarquables		
● Covoisibilités (proches visuelles)		

## Du patrimoine à préserver



Monastère de Brou, vue aérienne (©Herwey Ville de Bourg-en-Bresse)

## L'identification de covisibilités

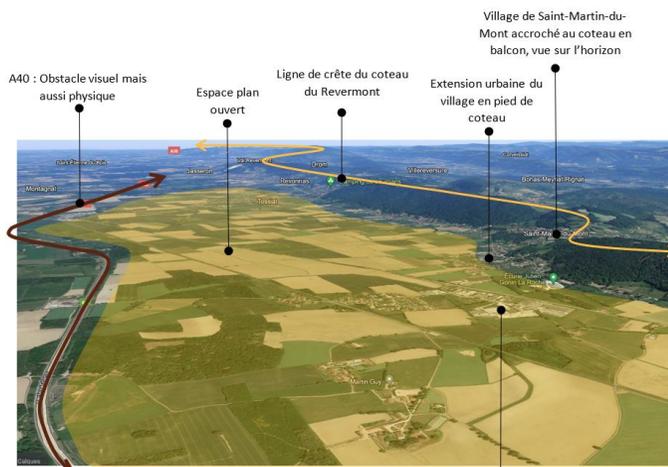


Image aérienne du secteur (Source : Google Earth)

## Rôle du SCOT :

- Identifier et préserver les ensembles paysagers et urbains remarquables
- Valoriser le patrimoine paysager et urbain du territoire, fondement de l'identité territoriale
- Intégrer les notions de qualité du cadre de vie dans la maîtrise du développement urbain et agricole et dans l'insertion paysagère des futurs projets

## Identifier les silhouettes dégradées et amener une réflexion sur la qualité des entrées et traversées de ville

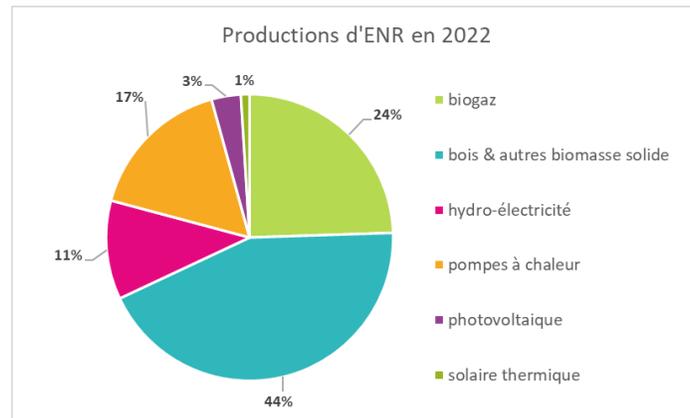


Implantation d'une entreprise le long de la D42 sans insertion paysagère, le gris contrastant avec la forte présence du vert de la végétation. Villereversure (Urbicand)

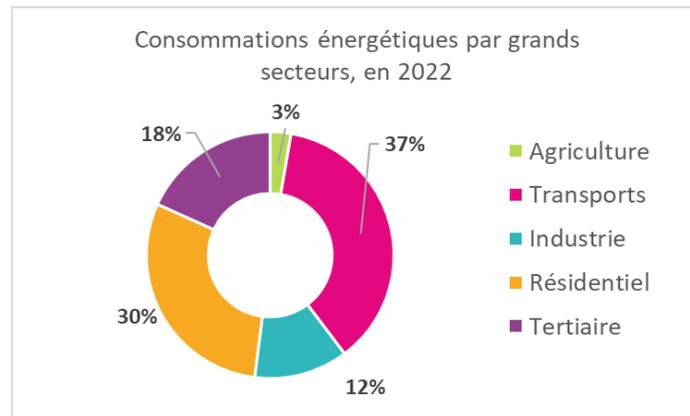


## Rôle du SCOT :

- Identifier et préserver les continuités écologiques et réservoirs de biodiversité à l'échelle du territoire
- Intégrer la trame verte urbaine à l'échelle du SCOT et des bourgs
- Préserver la ressource en eau et programmer le développement en fonction de sa disponibilité
- Organiser le territoire pour limiter les besoins de déplacements
- Contribuer à la production d'énergies renouvelables en tenant compte des particularités locales
- Chercher à réduire les consommations énergétiques du territoire (amélioration de l'habitat, développer des alternatives à la voiture individuelle, orienter le développement économique vers une croissance verte, etc.)

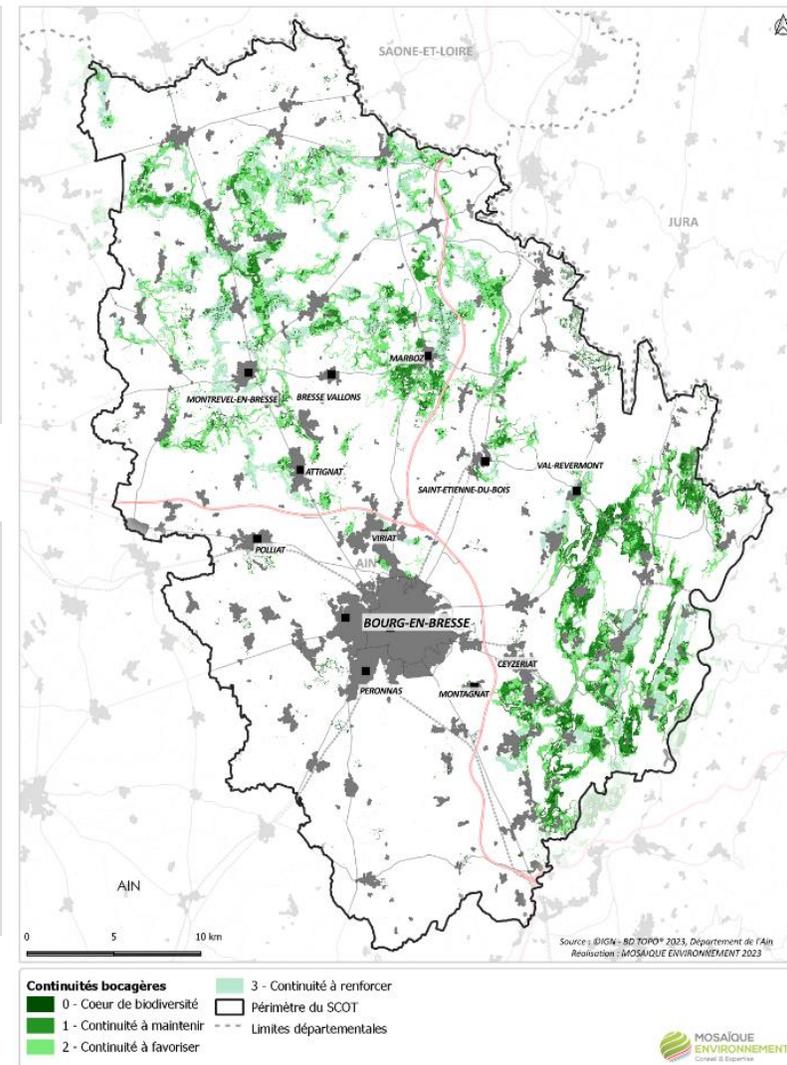


A l'échelle de Grand Bourg Agglomération

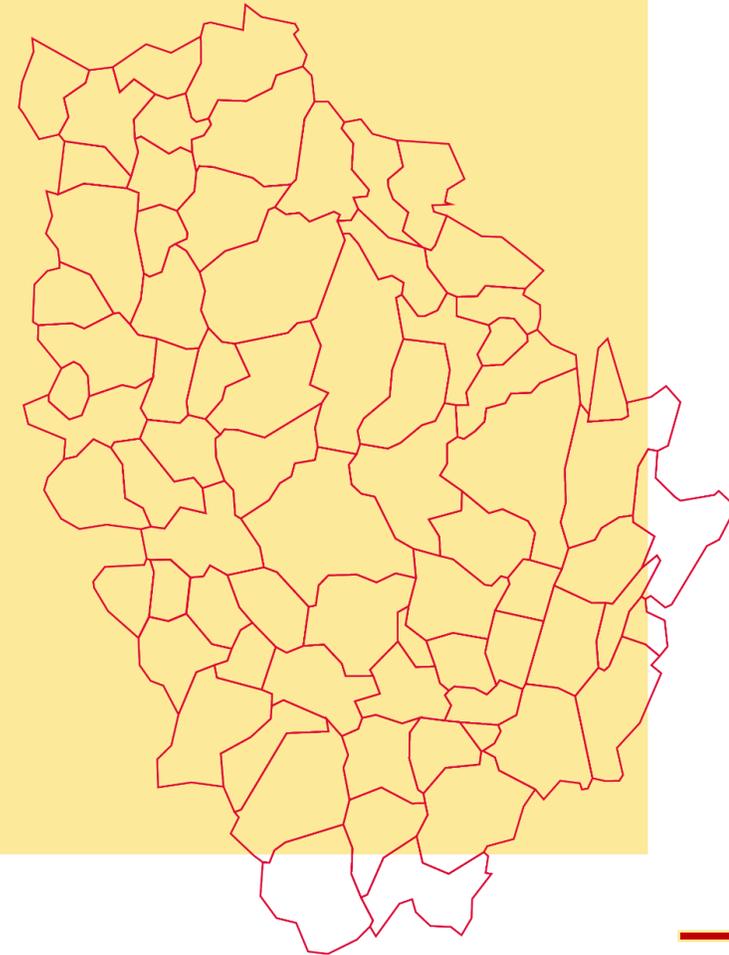


A l'échelle de Grand Bourg Agglomération

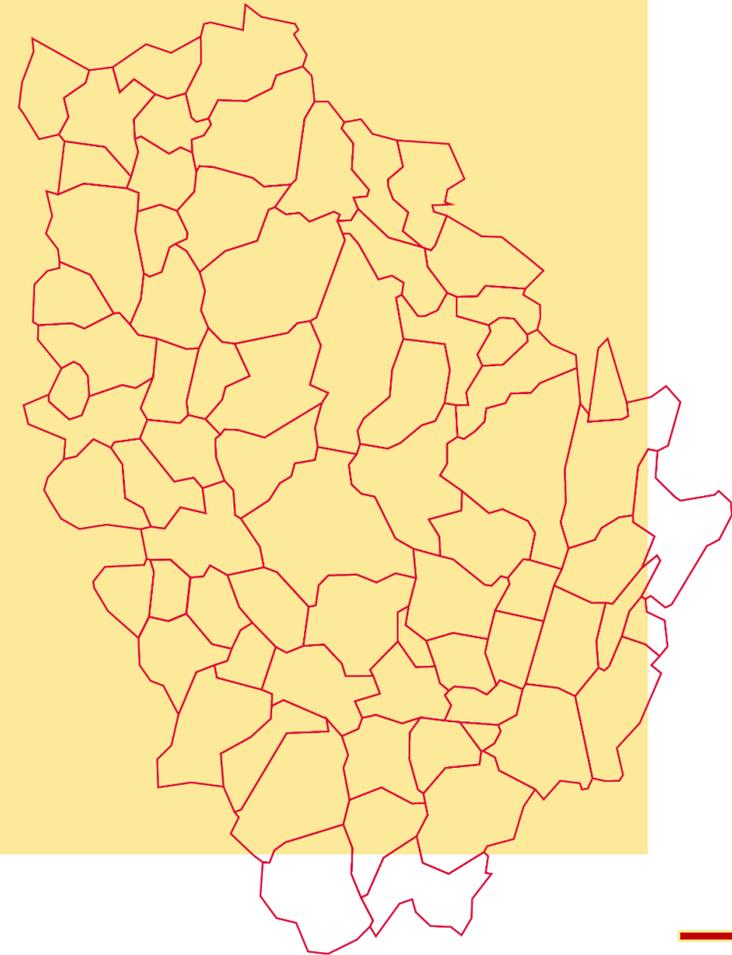
## Continuités éco-paysagères bocagères



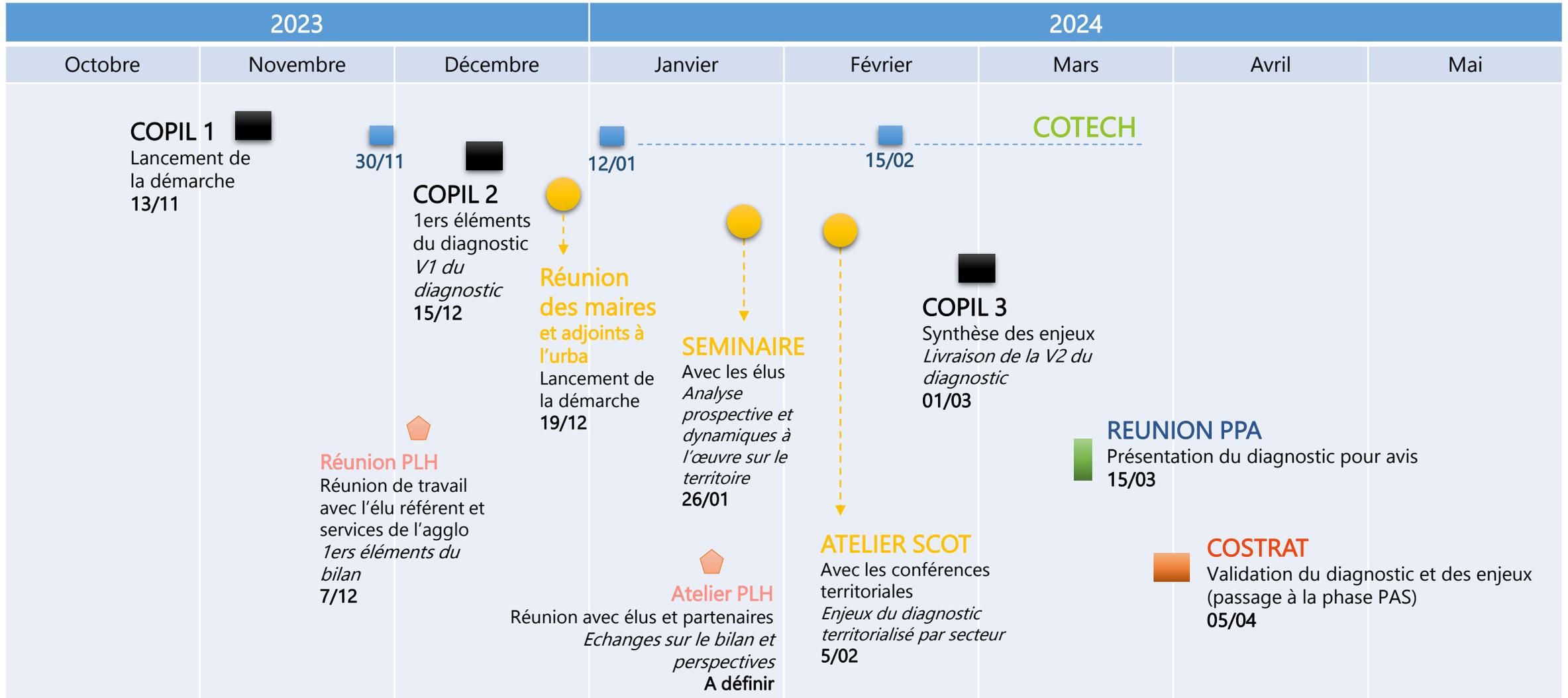
**AVEZ-VOUS DES  
QUESTIONS ?**



# LA SUITE



# Planning détaillé de la phase 1 : Diagnostic



## Séminaire de 14h à 16h

Lieu : Ainter'Expo

### Déroulé :

- 30 min d'introduction – temps commun
- 1 h de réflexion collective, divisé en trois groupes d'élus
- 30 min de conclusion – temps commun



### Les sujets (en cours de travail) :

- **Table 1 : Evolution de la population et des besoins**
  - Tendances démographiques et évolution de la structure des ménages
  - Évolution des types de logements
  - Revenus des ménages et évolution du marché du logement
  - Aspirations de la population
- **Table 2 : la protection des ressources et des paysages en lien avec le développement urbain du territoire**
  - Les tendances d'urbanisation des terres agricoles et naturelles, en lien avec la question de l'alimentation
  - L'évolution de la biodiversité
  - L'évolution des paysages
  - L'évolution de la ressource en eau en lien avec le développement du territoire et ses besoins
- **Table 3 : la question de l'énergie**
  - La consommation énergétique du territoire
  - Focus sur la consommation ciblée sur la mobilité
  - L'accueil des grands équipements de production d'énergies renouvelables
  - La production d'ENR dans les tissus urbanisés